

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 7 novembre 2024.

Date et heure de la séance : 13 novembre 2024 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 10

Absents : 2

Présents : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - Sandrine BONNET-CARDOSO - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mmes Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à M. Sébastien MORIN - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Margaux FOURTIN procuration à M. Jean-François RAZAVET - M. José MAGALHAES procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Pierre MESURE procuration à Mme Sylvie PARIS - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à M. Jean-Marc BRUSTEL - Mme Karine VALLUY procuration à M. Hervé PRONONCE - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Sabrina LARRIEU.

Absents : MM. Thibaut FABRY - Pierre FERNAND.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PARIS.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 24/11/13/001

OBJET : Autorisation du Maire à souscrire un emprunt pour le budget principal.

Monsieur PRESLE rappelle qu'il a été prévu l'inscription d'un emprunt de 1 500 000 € au budget primitif 2024 en vue de financer une partie de l'opération de réhabilitation du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles, tranche optionnelle A : construction du pôle élémentaire. Un premier emprunt de 750 000 € a été contracté au mois de mai 2024 et validé par la délibération n°24/05/29/002 du 29/05/2024. Considérant la nécessité de couvrir les dépenses d'investissement sur cette fin d'année et dans l'attente de percevoir les recettes liées aux subventions, la ville doit souscrire un nouvel emprunt de 800 000 €.

L'Adjoint aux finances précise aux conseillers que la commune a mis en concurrence différents établissements bancaires. Une analyse des offres reçues en mairie dans le délai imparti, a ensuite été menée.

La proposition la plus avantageuse s'avère être celle du Crédit Agricole Centre France, selon les caractéristiques suivantes :

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le

D : 063-216300699-20241113-24_11_13_001-DE

Emprunt à taux fixe pour un montant de	800 000 €
Taux d'intérêt	3,29 %
Déblocage des fonds	01/12/2024
Périodicité de remboursement	mensuelle
Nombre d'échéances	240
Date de la 1 ^{ère} échéance	01/01/2025
Frais de dossier	800 €
Somme des intérêts	264 296,93 €
Coût total du crédit	1 065 096,93 €

La mobilisation des fonds est à prévoir au 1^{er} décembre 2024, le remboursement s'effectuant par le biais d'échéances mensuelles dont le montant du capital amorti est constant, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur PRESLE indique que la commission communale des finances, réunie le 4 novembre 2024, a émis un avis favorable à cette proposition d'emprunt et il invite le Conseil Municipal à :

- Approuver la souscription de cet emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France selon les modalités ci-dessus,
- Autoriser le Maire, ou l'Adjoint en charge des finances, à signer le contrat de prêt correspondant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

**ADOPTE À LA MAJORITE
2 VOTES CONTRE**

(M. Jean-François RAZAVET et Mme Margaux FOURTIN)

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Sylvie PARIS



Le Maire,

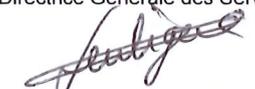
Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le **15 NOV. 2024**
Reçu en préfecture le **15 NOV. 2024**

La Directrice Générale des Services,


Carline SOULIGOUX.